

Créer une association

1. Rédiger les **statuts** (cf. modèle sur acegaa.org/Les-demarches-de-creation)
[Vérifier nom sur www.inpi.fr/fr/base-marques]
2. Convoquer une **assemblée générale constitutive**
3. Rédiger le **procès verbal de l'AG constitutive** (cf. modèle sur acegaa.org/Les-demarches-de-creation)
4. **Signer les statuts et le PV** (deux au moins des personnes mentionnées sur la liste des dirigeants)

Si vous préférez déclarer en ligne Rechercher « e-creation service-public » dans votre moteur de recherche. Tuto ici : https://partagetonoutil.fr/?AcegaaPresenteECreation	Si vous préférez déclarer à la sous-préfecture d'Alès (dépôt/courrier) Boulevard Louis Blanc, 30100 Alès
5 – Créer en ligne un espace personnel pour l'association (créer un mail pour l'association avant...)	5 - Remplir et signer (un seul déclarant) le formulaire CERFA de création d'association (dispo sur acegaa.org/Les-demarches-de-creation)
6 - Remplir les informations demandées (= cerfa ci-contre)	6 - Remplir le formulaire CERFA listant les dirigeants (idem)
7 - Scanner les statuts et le PV d'AG signés. En format PDF (résolution moyenne / 2 documents). Les joindre (faible résolution) et valider.	7 - Déposer à la préfecture un dossier comprenant 5 pièces : - Une copie des statuts et du PV d'AG signés - les deux cerfa - Et une enveloppe affranchie au tarif en vigueur (20 grammes) avec l'adresse de gestion de l'association
8 - Dans les 10 jours, réception du récépissé dans l'espace personnel (ou d'un mail sur d'éventuels blocages)	8 - Dans les 10 jours, réception du récépissé à l'adresse de gestion (enveloppe 20g)

9 – Télécharger le **témoin de publication** du journal officiel sur www.journal-officiel.gouv.fr/associations.html

L'ASSOCIATION EST CREEE !!! (délai 1 mois)

- 10 – Création d'un **compte bancaire**
- 11 – demander un **n° siret** à l'Insee (acegaa.org/Obtenir-un-numero-SIRET)
- 12 – Etablir un **contrat d'Assurance** (acegaa.org/Assurer-son-association)